

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 Juillet 2017

**Commune de
PAULHAN**

N° 2017/07/10

Date de la convocation	10/07/2017
	<u>Votes : 21</u>
Présents : 16	Pour : 20
Absents : 06	Contre : 01
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le vingt juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BIROUSTE Pascal, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur ALAMBERT Elie à Monsieur JAURION Léon
- Monsieur BALLESTER Christian à Monsieur VALERO Claude
- Monsieur BONSIGNORI Vincent à Monsieur SEBASTIAN David
- Madame BORGNAT Géraldine à Madame RICARD Christine
- Madame GAVINET Isabelle à Madame ARNAUD Pierrette

Objet : Motion de soutien – Dispositif de soins du Pays Cœur d'Hérault

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20170720-2017-07-10-DE Date de télétransmission : 24/07/2017 Date de réception préfecture : 24/07/2017

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé Occitanie ont signé, sur la période 2013-2017, un Contrat Local de Santé selon les priorités suivantes :

- La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes,
- Le panier de services en santé publique.

Cet outil a favorisé le développement du partenariat et a permis la mise en œuvre d'un grand nombre d'actions favorables à l'amélioration de la santé de la population du territoire, notamment la création, en 2013, de l'Unité Mobile de l'Urgence et la Permanence des Soins (UMUPS) du Cœur d'Hérault.

Ce dispositif innovant, et dans un premier temps expérimental, a pu voir le jour grâce à la mobilisation, à la coopération et à la mutualisation des moyens de l'ensemble des partenaires concernés : Association des Médecins Correspondants SAMU de l'Hérault (AMCS 34), Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault, Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, Agence Régionale de Santé Occitanie, Caisse d'Assurance Maladie de l'Hérault, Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault, Pays Cœur d'Hérault et Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois-Larzac et de la Vallée de l'Hérault.

Composée d'un médecin formé à l'urgence, d'un sapeur-pompier et d'un véhicule équipé, basée la journée au Centre des secours des Pompiers et la nuit au Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault, cette unité intervient aujourd'hui sur l'ensemble du Cœur d'Hérault, soient 77 communes et 77 731 habitants, voire au-delà en cas de nécessité. Dans un délai moyen de 17 minutes, elle assure les missions fondamentales d'Aide Médicale Urgente (1417 sorties en 2016), de Permanence des Soins ambulatoires (110 sorties en 2016) ainsi que des actes administratifs, tels que les certificats de décès ou les gardes à vue (153 actes en 2016), en complément des points fixes de Permanence des Soins du territoire : la Maison Médicale de Garde de Clermont l'Hérault et le Centre d'Accueil et de Permanence des Soins de Lodève.

Il semble aujourd'hui impératif de maintenir ce dispositif, qui a, depuis cinq ans, démontré son efficacité, en garantissant à la population une meilleure égalité des chances en termes d'accès aux soins, en évitant un certain nombre d'hospitalisations inutiles et en constituant un véritable outil de lutte contre la désertification médicale (attraction de nouveaux médecins ...).

Il paraît donc essentiel de solliciter aujourd'hui le soutien de l'ensemble des acteurs impliqués, afin d'aboutir à la mise en place d'une structure pérenne, indispensable à la population du Cœur d'Hérault.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 1 voix Contre

- Décide d'adopter une motion de soutien pour le maintien d'un dispositif de soins du Pays Cœur d'Hérault,

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20170720-2017-07-10-DE Date de télétransmission : 24/07/2017 Date de réception préfecture : 24/07/2017

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
C. VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170720-2017-07-10-DE
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017